

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Christine ROBINE, Marie-Christine MORIN, Cyril LEMOIGNE, Jean-Pierre WICART et Julien BERTOT

ABSENTS : Philippe GOHEL a donné procuration à Michel LECLERC
Gisèle LOZIER, Denis ONFROY et Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE ont donné procuration à Michel LECLERC. Chantal DUCOURET (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine ROBINE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Environ 20 prélèvements de sol ont été effectués le 28 décembre.
Certains terrains sont aptes à recevoir un assainissement individuel par épandage classique, d'autres, en revanche, nécessiteront un épandage surdimensionné. Quelques parcelles ont une mauvaise aptitude à un assainissement par épandage.

Quelque soit l'aptitude des sols, M. Rivallain préconise l'aménagement d'un vide sanitaire sous les habitations pour éviter la pose des drains à une trop grande profondeur. De plus, il suggère aux futurs constructeurs de délimiter la zone qui recevra l'assainissement, avant le commencement de la construction et d'y interdire le passage des engins de chantier.

ELECTRICITE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, considérant que l'électricité de l'église est essentiellement utilisée pour les illuminations, pendant la période des fêtes de fin d'année, décide, à l'unanimité, de prendre à sa charge les factures d'électricité de l'église ; qui étaient auparavant payées par la paroisse.

Le Maire informe le conseil que Bernard Rousard, adjoint technique, a appliqué un produit de traitement sur les boiseries de l'église.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Abbé Pascal PIEN, l'indemnité de gardiennage de l'église, à compter du 1^{er} janvier 2011, au taux maximum autorisé pour un prêtre qui ne réside pas dans la commune. Ce montant était de 118,96 € pour l'année 2010.

SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe le conseil municipal que la maison des services publics a été réceptionnée et, que dans ce cadre, il convient de modifier l'article 3 des statuts de la communauté de communes, concernant le siège social.

Ancienne rédaction : ARTICLE 3 : siège

Le siège de la communauté de communes est fixé à la mairie de Saint Pierre Eglise.

Nouvelle rédaction : ARTICLE 3 : siège

Le siège de la communauté de communes est fixé au 9 rue de la Boularderie 50330 Saint Pierre Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la modification des statuts de la communauté de communes.

Marie-Christine Morin informe les conseillers que l'inauguration aura lieu le samedi 22 janvier

Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, une réunion s'est déroulée en décembre à St Pierre Eglise avec M, le Sous-Préfet, sur le regroupement de communautés de communes. La communauté de communes doit présenter un projet pour le 1^{er} mars 2011. Cependant, le seuil ayant été abaissé de 8000 à 5000 habitants, la communauté de communes de St Pierre Eglise n'a aucune obligation de fusionner avec une autre collectivité; de plus, elle exerce plus de compétences que ses voisines. Les valeurs locatives du canton sont très basses ce qui engendre des taux d'imposition plus élevés que les autres collectivités limitrophes.

REMBOURSEMENT D'ACHATS

Le conseil décide de rembourser à Mme Chantal Ducouret la somme de 65,42€ pour les fournitures du repas des aînés qu'elle a payées.

AFFAIRES DIVERSES

- ◆ La nouvelle entreprise qui assure le ramassage des containers de tri sélectif utilise un procédé de reconnaissance optique des déchets qui permet de mettre les magazines et publicités dans le container jaune. Le Maire regrette les incivilités qui mobilisent le cantonnier chaque semaine pour enlever les détritrus déposés au pied des containers.
- ◆ La présidente du Club amitiés – loisirs de Tocqueville remercie le conseil municipal pour la subvention versée en 2010.
- ◆ Les élections cantonales auront lieu le dimanches 20 et 27 mars 2011.
- ◆ Les premiers résultats du recensement de la population de Tocqueville dénombrent 269 habitants en résidence continue et 10 personnes « comptées à part » (étudiants, personnes en maison de retraite...)
- ◆ Mme Fontaine sollicite le prêt de la salle polyvalente pour l'organisation d'un loto par l'école de Barfleur, le samedi 8 octobre 2011. Le conseil considérant que des enfants de Tocqueville sont scolarisés à Barfleur, fixe le prix de la location à 100€.
- ◆ Cyril Lemoigne souhaite qu'une étude soit entreprise pour faire ralentir les véhicules dans le bourg.